



## Réussir la procédure disciplinaire du fonctionnaire

**Date :** Mardi 12 décembre 2023 - 9h30 à 11h30 (heure métropolitaine)

**Durée :** 2 heures

**Lieu :** Visioconférence (application Zoom)

**Accessibilité :** formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Tarif :** 300 € H.T., soit 360 € T.T.C, par participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et au 01 45 49 48 49.

**Délai d'accès :** Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

### PROGRAMME

Réussir une procédure disciplinaire nécessite une vigilance à tous les niveaux : de l'établissement suffisant des faits au lancement de la procédure, en passant par le déroulement du conseil de discipline lorsqu'il a lieu, le choix du niveau de sanction adapté aux conditions de contrôle du juge, et la rédaction de la sanction, suffisamment motivée et conforme aux pièces à disposition de l'administration.

Le cas d'une suspension conservatoire est également, dans certains cas, sujet à quelques précautions, qui seront abordées avec les autres sujets de la manière la plus exhaustive possible pour réussir la procédure disciplinaire.

- I - Les premières mesures
  - A - Le constat des faits
  - B - La suspension de l'agent
- II - Le quantum de la sanction
  - A - L'éventail des sanctions
  - B - Le sursis
  - C - Le contrôle «normal» du juge administratif
  - D - De la théorie à la pratique, exemples de sanctions
- III - Les exigences procédurales et d'édition de la sanction
  - A - La communication du dossier individuel et l'assistance de défenseurs
  - B - Le contradictoire et le conseil de discipline
  - C - La rédaction de la sanction
- IV - Les risques contentieux
  - A - Les risques possibles
  - B - La sanction déguisée

### OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire applicable aux procédures disciplinaires
- Être en mesure d'anticiper les potentielles difficultés pour les éviter
- Être en mesure de parvenir à une sanction la plus sécurisée possible



## PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques :

- Responsables/directeurs des ressources humaines
- Responsables/directeurs juridiques
- Directeurs d'établissements ou de collectivités.

## PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

## INTERVENANTE



**Marjorie Abbal**

Avocate associée de SEBAN & ASSOCIES

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

## DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé